

AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC (projet de catégorie B)

dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement concernant la demande de permis d'urbanisation des Consorts Naveau-Pinelle. **Le projet vise le développement d'un nouveau quartier d'habitation localisé sur le territoire de la commune de Thuin. Le Projet vise le développement d'une trentaine de maisons unifamiliales réparties en autant de lots et d'une douzaine d'appartements sur un terrain d'une superficie de 2,47 ha.**

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Consorts Naveau-Pinelle, Chaussée de Beaumont 454 à 7022 Harmignies

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue Jean Doye et rue Gilles Lefevre à 6530 Thuin

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, Les Consorts Naveau-Pinelle vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le 28 avril 2022 à 19h00

À la salle du conseil communal, Grand rue 36 à Thuin

Les communes de Thuin et Lobbes ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre à l'auteur de projet de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Demandeur (voir ci-dessous)

Demandeur du permis

Consorts Naveau-Pinelle
Chaussée de Beaumont 454 à 7022 Harmignies
rip.waibes@hotmail.com

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de Thuin – Service Urbanisme – Environnement – Grand'Rue 36 à 6530 Thuin - en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences. Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.